

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame BELBARAKA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Convention de partenariat avec la société Studyrama pour le Bureau Information Jeunesse.

La société Studyrama a pour objet l'orientation des jeunes. Elle organise pour la 9^e année, le 16 janvier 2016, le salon Studyrama. Cette journée, dédiée à l'information des étudiants et lycéens, sera l'opportunité pour ces jeunes de rencontrer des représentants de nombreux établissements d'enseignement supérieur publics et privés : université, IUT, lycées, écoles préparatoires, CFA (Centre de formation en alternance), écoles de commerce et écoles d'ingénieurs, écoles de métiers spécialisées dans des domaines variés, etc.

La diversité des formations présentées permettra au public de découvrir les différents secteurs d'activité, les métiers associés et leurs débouchés.

Afin de diffuser l'information aux publics ciblés, Studyrama sollicite la Ville de Bayonne, et tout particulièrement son Bureau Information Jeunesse (BIJ) dont les missions premières sont l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes, de manière à relayer l'information générale du salon quatre semaines avant l'évènement, par le biais de son réseau de

communication. La convention ci-annexée fixe les conditions de ce partenariat, notamment la mise à disposition à titre gracieux d'un stand qui sera animé par le BIJ.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Studyrama.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.